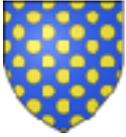


MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR
À :

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le mardi 17 décembre 2024 à 20h00.

Dates de convocation et d'affichage : 13 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Présents : 08. Votants : 11.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mmes BEGUIN BISIAUX JUILLET. M.M. ARCHER GAULTIER MOUSNY POUIT TOURATIER.

Absents : M. COURATIN, M. GALLAIS, Mme SOUVERIN.

M. Franck GALLAIS a donné pouvoir à M. Keith ARCHER.

Mme Sophie SOUVERIN a donné pouvoir à M. Frédéric GAULTIER.

M. Pascal COURATIN a donné pouvoir à M. Gilles MOUSNY.

Secrétaire de séance : M. Thierry TOURATIER

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Décisions du Maire.

- Droit de place d'un montant de 30 € au marché du samedi matin pour M. Bernard CLEMENT et le GAEC Alain MARY en 2024.
- Fermage des terres communales à Montigny auprès de la société FEULARDE en 2024 pour un montant de 318, 80 €.
- Exonération de charges locatives au locataire M. Jérôme PORET pour son activité de coutelier en décembre 2024, exonération d'un montant de 73 €.
- Augmentation du loyer mensuel de l'appartement de M. Jérôme PORET de 500, 37 € à 517, 88 € à partir de janvier 2025.
- Renouvellement en 2025 du contrat d'assurance de la commune auprès de la compagnie Groupama avec une cotisation annuelle de 7 652, 91 €.
- Signalisation du parking voisin de l'aire de camping-cars par la société MAXIMUM pour un coût de 155, 39 € TTC.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du mercredi 30 octobre 2024.

Il est précisé la création de 12 trous au niveau de la rue du huit mai pour l'aménagement paysager de l'aire de camping-cars.

Le compte rendu est approuvé avec cette précision rue du huit mai.

Personnel communal

1. Remplacement d'un agent en arrêt maladie : sollicitation de l'ADMR.

Suite à l'arrêt maladie de l'agent en charge de l'entretien des locaux, d'une durée initiale d'un mois, l'ADMR a été sollicité et propose une prestation horaire à 27, 20 €.

Délibération.

Le Conseil municipal retient la proposition de l'ADMR pour l'entretien des locaux communaux, avec un volume horaire maximum de 6 heures par semaine.

2. Remplacement d'un agent en arrêt maladie : attribution d'heures complémentaires.

Mme Florence VILLERET, animatrice à l'accueil périscolaire, remplace également sa collègue en arrêt maladie. Elle réalise en ce sens une demie heure complémentaire chaque jour, soit un volume de 03h30.

Délibération.

Le Conseil municipal attribue 03h30 heures complémentaires à Mme Florence VILLERET en remplacement de Mme CORRADI.

3. Protection sociale prévoyance des agents.

La loi prévoit à partir de 2025 la mise en place d'une protection sociale complémentaire en termes de garantie de maintien de salaire. Elle comprend une participation financière de la collectivité et du salarié.

La Mairie de Montrésor dispose de deux propositions :

Garanties de base	Entreprise	Taux de cotisation
	Groupama	1, 96 %
	Allianz (centre de gestion)	2, 08 %

Délibération.

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Groupama pour la protection sociale prévoyance des agents.

Intercommunalité

4. Modifications statutaires du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Les communautés de communes Loches Sud Touraine et du Castelrenaudais souhaitent adhérer au SIEIL au titre de la compétence éclairage public.

Délibération.

Le Conseil approuve l'adhésion de ces deux collectivités au SIEIL 37 au titre de la compétence éclairage public.

5. Reconduction du service commun du RGPD.

La communauté de communes Loches Sud Touraine renouvèle le service commun RGPD et enjeux numériques pour la période 2025-2027. L'adhésion annuelle s'élève à 384 € pour Montrésor.

Délibération.

Le Conseil approuve l'adhésion d'un montant de 384 € au service commun RGPD enjeux numériques pour la période 2025-2027

Aménagement urbain

6. Opération façades.

Aucun propriétaire n'a déposé de demande dans le cadre de cette réunion.

7. Aménagement de la rue de Chemillé : sollicitation du Fonds Vert, de la DETR, du FDSR et du produit des amendes de police 2025.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 60 000 € HT.

Délibération.

Les conseillers approuvent cette opération et sa présentation au financement du Fonds vert, de la DETR, du FDSR et du produit des amendes de police 2025.

8. Restauration du pont enjambant la Rouère à hauteur de la collégiale Saint-Jean Baptiste : sollicitation de la DETR et du FDSR 2025.

D'une première consultation auprès des entreprises, l'opération de réhabilitation du pont enjambant la Rouère s'élèverait à 30 000 € HT.



Délibération.

L'assemblée approuve ce projet et sollicite la DETR, le FDSR, le Fonds vert et le produit des amendes de police 2025.

9. Circuit liaison cyclable : sollicitation du CRST.

Délibération.

Le Conseil valide le projet et sa présentation au CRST.

10. Réalisation de liaisons douces : sollicitation de la DETR et du FDSR 2025.

Délibération.

Le Conseil accepte l'opération et la sollicitation de la DETR, du FDSR et du produit des amendes de police 2025.

11. Dérivation d'eau pluviale Grande Rue.

Mme Laëtitia LEFEBVRE, propriétaire d'un gîte au n°64 B de la Grande Rue, sollicite l'accord écrit de la commune pour dériver ses eaux de pluie depuis la toiture arrière et la terrasse vers la parcelle en contrebas.

Les conseillers donnent leur accord à M. LEFEBVRE.

12. Tarification de l'aire de camping-cars.

La société porte le tarif à 12, 50 €, le Conseil en prend note.

Finances

13. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°5.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la DBM n°5 portant ajustement de crédits.

14. Déploiement du compte financier unique.

Le compte financier unique (CFU) se substitue désormais à la réalisation distincte du compte administratif (établi par la commune) et du compte de gestion (établi par le Trésor Public). Il nécessite une dématérialisation des actes budgétaires auprès des services d'Etat.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la mise en place du compte financier unique et les conventions requises auprès des services de l'Etat pour son application.

Vie locale

15. Demande de stationnement parking du château pour des ventes/dégustations.

M. Thierry TOURATIER propose aux conseillers le déplacement de son activité de vente/dégustation de vin du pôle d'économie circulaire au parking de l'office de tourisme.

Le Conseil donne son accord en demandant une précision sur les horaires et jours de vente.

16. Vœux du Maire.

Ils se dérouleront le samedi 18 janvier 2025 à 17h00 à la communauté de communes rue de la Couteauderie.

Questions diverses

